

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### DÉCLARATION DE SINISTRES – VILLE DU GOSIER

LE GOSIER, 28 SEPTEMBRE 2017 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que suite aux dommages causés par l'ouragan Maria, les administrés et les professionnels du territoire sont invités à réaliser leurs déclarations de sinistre auprès de la Direction de la Gestion et de la Prévention des Risques (DGPR) au pôle administratif de Périnet avant le 15 octobre 2017.

**Contact : 0590 84 95 95 — [dgpr@villedugosier.fr](mailto:dgpr@villedugosier.fr)**

Les dossiers de déclaration peuvent-être envoyés par mail ou déposés en main propre. Les sinistrés doivent fournir les pièces suivantes:

Un courrier à l'attention de Monsieur le Maire du Gosier précisant les dates du sinistre et une description précise des dommages et des pertes subis.

Une copie de l'attestation d'assurance du bien ou des biens endommagés.

Une copie des factures d'achat des biens (dans la mesure du possible).

Des photographies des dégâts matériels constatés.

Votre dossier complet doit être remis également à votre compagnie d'assurance au plus tard le 30 octobre 2017.

Concernant les demandes d'aide, les administrés sont invités à se rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), basé au Pôle Administratif de Périnet.

**Contact Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

0590 84 99 20